

DÉCISION D'APPROBATION DE MODÈLE

n° 90.1.04.826.1.0 du 8 octobre 1990

**Analyseur SOURIAU modèle MODULA 2672
déterminant la teneur en oxydes de carbone
des gaz d'échappement des moteurs**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72-212 du 6 mars 1972 réglementant la catégorie d'instruments mesurant la teneur en oxydes de carbone des gaz d'échappement des moteurs.

Fabricant :

SOURIAU, 3, rue du Maréchal Devaux, 91550 Paray Vieille Poste.

Objet :

La présente décision complète les décisions n° 89.1.01.826.1.0 du 20 avril 1989 (1) et n° 89.1.03.826.1.0 du 7 août 1989 (2).

Caractéristiques :

L'analyseur SOURIAU modèle MODULA 2672 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par les points suivants.

- implantation d'un nouveau logiciel concernant le calcul de la richesse de mélange air-carburant, sans incidence sur la mesure du titre volumique en monoxyde de carbone et en dioxyde de carbone,
- suppression du filtre protégeant la pompe lors de l'évacuation des condensats,
- remplacement des filtres primaire et secondaire par un filtre appelé filtre principal contenu dans un récipient de plus grande capacité, monté en série avec un filtre de protection.

Inscriptions réglementaires :

La plaque signalétique des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro de celle-ci.

Toutefois, les instruments portant le numéro d'approbation de modèle 89.1.01.826.1.0 ou le numéro 89.1.03.826.1.0, en service à la date de signature de la présente décision, pourront être modifiés conformément aux dispositions de la présente décision sans que leur plaque signalétique soit changée.

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1989, page 490.

(2) *Revue de Métrologie*, août 1989, page 1064.

Dépôt de modèle :

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France.

Validité :

La présente décision est valide jusqu'au 20 avril 1999.

Annexes :

Schémas n^{os} 5397-1 et 2.

Pour le ministre et par délégation :
par empêchement du directeur général
de l'industrie :
L'Ingénieur général des mines,
M. GERENTE.

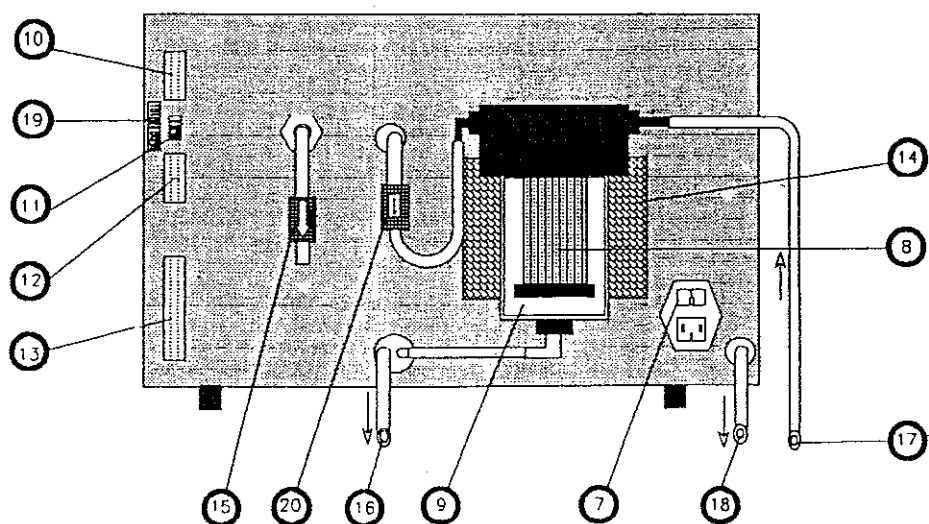
Analyseur SOURIAU MODULA 2672

Face arrière

N° 5397-1

Légende :

- 7 Interrupteur, prise secteur, boîtier contenant le fusible
- 8 Filtre principal
- 9 Récipient contenant le filtre principal
- 10 Connecteur de liaison, type boucle de courant ou RS 485
- 11 Interrupteurs permettant de sélectionner le type de liaison
- 12 Connecteur répétant la liaison RS 485
- 13 Connecteur de liaison, type CENTRONICS
- 14 Ventilateur avec filtre anti-poussière
- 15 Entrée d'air pour le calibrage munie d'un filtre de protection
- 16 Évacuation des condensats
- 17 Entrée des gaz d'échappement
- 18 Évacuation des gaz d'échappement
- 19 Interrupteurs de configuration
- 20 Filtre assurant la protection de la pompe évacuant les condensats.



Analyseur SOURIAU MODULA 2672

Circuit des gaz

N° 5397-2

Légende :

- 1 Filtre principal
- 2 Filtres de protection
- 3 Électrovanne
- 4 Capteur de pression
- 5 Pompe

